



ÉLECTIONS RÉGIONALES  
2021

**MA RÉGION  
LUTTE CONTRE  
LE MAL-LOGEMENT  
GRÂCE AUX  
FONDS EUROPEENS !**



FONDATION  
Abbé Pierre



## ENGAGER VOTRE RÉGION DANS LA LUTTE CONTRE LE MAL-LOGEMENT C'EST POSSIBLE !

**En France, 4 millions de personnes souffrent du mal-logement.**

**Précarité énergétique, habitat indigne, bidonvilles ou logement d'abord**, dans votre région, les fonds européens peuvent cofinancer les projets d'investissement ou d'accompagnement des personnes défavorisées pour lutter contre le mal-logement.

Le 17 décembre 2020, le Parlement européen donnait son accord pour le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP – ou Multiannual Financial Framework - MMF) pour l'exercice 2021-2027, dont le montant a été fixé à **1 100 milliards d'euros**. Fin mai 2020, dans le contexte de la crise du Covid-19, la Commission avait en outre proposé un plan de relance de 750 milliards d'euros appelé Next Generation EU, sous forme **d'emprunts contractés par l'UE**, portant le budget global de l'UE pour le prochain exercice à 1 800 milliards d'euros.

En France, ce sont **9,1 milliards d'euros qui seront alloués aux régions au titre du FEDER** et **6,6 milliards d'euros au niveau national au titre du FSE+**. En outre, le fonds REACT EU de 4 milliards d'euros ajoutera des ressources supplémentaires aux programmes existants de la politique de cohésion (FEDER et FSE pour 2014-2020) pour remédier aux conséquences de la crise.

**La stratégie des Fonds structurels est organisée autour de 5 objectifs stratégiques :**

- Une Europe plus intelligente - transformation économique innovante et intelligente.
- Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone.
- Une Europe plus connectée - mobilité et connectivité régionale aux TIC.
- Une Europe plus sociale - mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.
- Une Europe plus proche des citoyens – développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales.



**FEDER**

## QUE FAIRE AVEC LE FEDER POUR LUTTER CONTRE LE MAL-LOGEMENT ?

La Région est l'autorité de gestion en charge de la gestion du Fonds européen de développement régional. Elle est le plus grand consommateur de ces crédits et détermine à chaque exercice les priorités pour son territoire. Une fois validée par la Commission, il n'est plus possible de changer la programmation en cours d'exercice. C'est pourquoi, **tous les acteurs sur le territoire doivent pouvoir participer à son élaboration.**

Pour l'exercice 2021-2027, les programmations régionales ont été retardées par la crise sanitaire.

**Il est impératif pour les nouveaux exécutifs de repenser les orientations de la région avant l'automne 2021.**



### De la rénovation énergétique

L'objectif stratégique n°2 du futur règlement prévoit la possibilité de développer des actions pour une Europe plus verte. Dans ce cadre, peuvent être soutenus les projets de rénovation des bâtiments publics ou privés. Ces projets peuvent être portés par des bailleurs sociaux ou par des communes.

Une commune qui voudrait réhabiliter son parc de logement social pourrait bénéficier d'un cofinancement du FEDER sur les travaux permettant d'améliorer la performance énergétique de ses bâtiments.



### Renforcer l'intégration de publics fragilisés

L'objectif stratégique n°4 du futur règlement prévoit le développement de mesures d'intégration de publics marginalisés, de migrants ou de groupes défavorisés. Il peut s'agir des habitants en bidonville mais aussi des personnes sans domicile ou des femmes victime de violences.

Une métropole qui envisagerait de résorber les bidonvilles sur son territoire pourrait faire cofinancer par le FEDER la réhabilitation de bureaux ou un programme d'intermédiation locative, afin de reloger les bénéficiaires.



## Mettre en œuvre le Logement d'abord ou la lutte contre l'habitat indigne

L'objectif stratégique n°5 prévoit la possibilité de développer des actions d'aménagement urbain et d'inclusion sociale. Ainsi, des projets de lutte contre l'habitat indigne, de lutte contre la précarité énergétique ou encore de production de résidences sociales peuvent être cofinancés. Ces projets peuvent être portés par des collectivités, mais aussi des bailleurs ou des associations.

Une collectivité qui souhaiterait mettre en œuvre le Logement d'abord peut accélérer la construction de pensions de famille en abondant les subventions à l'investissement nationales et locales.



## QUE FAIRE AVEC LE FSE+ POUR LUTTER CONTRE LE MAL-LOGEMENT ?

L'État, et plus précisément la **Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle** (DGEFP) (à hauteur de 65 %), et la Région (à hauteur de 35 %) sont en charge de la gestion du Fonds social européen +. La Région est en charge du volet formation et garantie jeune. La nouvelle programmation nationale du FSE+ prévoit d'investir dans les ressources humaines pour mener des **actions de lutte contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale** (notamment au travers sa priorité 1- objectif 10).

**Il est donc possible de faire cofinancer des projets visant à soutenir les publics les plus défavorisés vers et dans le logement.**



## Mieux connaître les facteurs d'exclusion

La mise en œuvre de politiques publiques telles que le Logement d'abord ou la lutte contre l'habitat indigne sur les territoires exige une coordination des acteurs mais aussi une formation des professionnels aux méthodes d'accompagnement. De nouvelles méthodologies peuvent être expérimentées pour répondre aux besoins spécifiques d'un public vulnérable ou d'un territoire. Le FSE+ peut venir soutenir financièrement ces initiatives.

Un département qui souhaiterait mettre en œuvre le logement d'abord sur son territoire. Pour cela il pourrait organiser une formation à destination des travailleurs sociaux pour les former à ce nouveau modèle.



## Accompagner les plus démunis

Les personnes les plus exclues ont parfois besoin d'une aide matérielle, notamment de biens de première nécessité. En outre, il est nécessaire de mener des actions de mobilisation par le sport ou les activités culturelles par exemple. Une partie de ces projets peuvent être pris en charge par le FSE+.

Une association qui souhaiterait organiser un séjour en bord de mer pour les publics sans domicile accueillis par des accueils de jour pourrait utiliser le FSE pour financer une partie de la coordination du projet.



## Soutenir l'accès aux droits

Avec la crise, l'accès aux droits sociaux est essentiel. Les personnes exclues rencontrent des difficultés à se saisir des outils numériques et à faire valoir leurs droits. L'accompagnement des ménages en difficulté permet de lutter contre le non-recours mais aussi d'éviter des situations d'exclusion.

Une ville qui ferait face à une augmentation des procédures d'expulsion pourrait y répondre en mettant en place une permanence d'accompagnement des publics défavorisés afin de les soutenir dans leurs démarches juridiques et de leur offrir la possibilité de se défendre au tribunal.



## Que faire pour que ma région s'engage contre le mal-logement avec les fonds européens ?

**Vérifier que le projet** de programmation du FEDER et les projets visés par REACT EU tiennent bien compte des besoins sur le territoire pour lutter contre le mal-logement.

## Peut-on mobiliser plusieurs fonds européens dans un même projet ?

**Oui !** Il est possible par exemple de financer de l'auto-réhabilitation (partie travaux) avec du FEDER et l'accompagnement social des ménages par du FSE+.

## Qui peut porter des projets européens ?

**Les collectivités territoriales, les acteurs privés** (entreprises de l'économie solidaire, bailleurs) ou **les organisations à but non lucratif** peuvent être porteurs de projets pour lutter contre le mal-logement.

## À quelle hauteur le FEDER peut-il cofinancer un projet ?

Les régions les plus développées peuvent bénéficier de cofinancements **jusqu'à 50 %**, les régions en transition **jusqu'à 60 %** et les régions les moins développées **jusqu'à 85 %**.

## Existe-t-il d'autres fonds européens susceptibles d'être mobilisés ?

**Oui !** Erasmus+, Europe Creative, Droits égalité et citoyenneté, etc. Toutes les informations sont disponibles sur le site du gouvernement : **[www.europe-en-france.gouv.fr/fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr/fr)**



DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'EMPLOI  
ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
**[www.fse.gouv.fr](http://www.fse.gouv.fr)**

VOS CONTACTS EN RÉGION  
**[www.fse.gouv.fr/nous-contacter](http://www.fse.gouv.fr/nous-contacter)**

FONDATION ABBÉ PIERRE  
**Mission Europe : [scoupechoux@fap.fr](mailto:scoupechoux@fap.fr)**

RETROUVEZ-NOUS EN RÉGION  
**[www.fondation-abbe-pierre.fr/la-fondation-abbe-pierre/nos-adresses](http://www.fondation-abbe-pierre.fr/la-fondation-abbe-pierre/nos-adresses)**